



ADMINISTRATION

Le point sur le budget 2020

Publié le 30 janvier 2020

Le budget principal

Pierre angulaire des finances d'une collectivité, il établit avec exactitude les ressources perçues et les dépenses prévues. Il est composé de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Les recettes et les dépenses de chacune s'équilibrent parfaitement. En 2020, son montant sera de 36 millions d'euros.

La section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes inscrites dans cette partie du budget seront consacrées au fonctionnement de la collectivité : entretien des bâtiments, traitement des agents en sont quelques exemples. En 2020, elle s'élève à 23,7 millions d'euros.

La section d'investissement

Sous cette ligne sont mentionnées les dépenses et les recettes liées aux investissements de la collectivité, tels que la construction de nouveaux équipements publics, les travaux d'aménagement et de réhabilitation dans les

communes... En 2020, elle s'élève à 12,3 millions d'euros.

Les budgets annexes

Ces budgets sont spécifiques à certaines activités à but industriel ou commercial. Chacun d'entre eux dispose de ses propres ressources, d'une section de fonctionnement et d'investissement, et comme le budget principal, ils s'équilibrent. Ainsi, on trouve 14 budgets annexes dont six pour les parcs d'activités dont l'intercommunalité a la charge, un pour le service d'autorisations du droit des sols et ceux des services de l'eau, de l'assainissement et des déchets ménagers.

Des ressources utilisées à bon escient

Comprendre la répartition du budget ?

Les principales opérations par orientation :

Orientation 1 : pour une économie attractive

Développement économique

- ▶ Travaux zones d'activités (1 917 000 €)
- ▶ Aides à l'agriculture et au développement économique (655 000 €)
- ▶ Aménagement secteur Passide (1 905 000 €)
- ▶ Concours des vins (105 000 €)

Tourisme

- ▶ Réhabilitation bergerie du pont du Diable (100 000 €)
- ▶ Soutien à l'office de tourisme intercommunal (487 000 €)
- ▶ Plan d'action Grand Site de France (252 000 €)

Orientation 2 : pour un cadre de vie de qualité

Urbanisme-habitat

- ▶ PIG Rénovissime (606 000 €)
- ▶ Réhabilitation logements communaux (510 000 €)
- ▶ Aménagement aire d'accueil gens du voyage (60 000 €)
- ▶ Service autorisations du droit des sols (247 000 €)

Environnement

- ▶ Aménagement gîte randonnée Mas de Terrus (530 000 €)
- ▶ Animation sites Natura 2000 (83 000 €)
- ▶ Atlas de la biodiversité (15 000€)

Aménagement – patrimoine

- ▶ Accompagnement des communes (1 285 000 €)
- ▶ (Plan de restauration, études urbaines, fonds de concours communes - 1000 habitants, réhabilitation des logements communaux, fonds de concours bibliothèques, Mas de Terrus)
- ▶ Investissements sur le patrimoine intercommunal (155 000 €)
- ▶ Construction de la Maison des services de l'environnement (435 000 €)

Déchets ménagers

- ▶ Collecte des déchets (3 215 000 €)
- ▶ Participation au Syndicat centre Hérault (3 210 000 €)

Eau et assainissement

- ▶ Fonctionnement service des eaux (8 605 000€)
- ▶ Etudes schémas directeurs (2 500 000 €)
- ▶ Déploiement radio relève (200 000 €)
- ▶ Travaux eau : réseaux Puéchabon, château d'eau Saint-André-de-Sangonis, La Boissière (415 000 €)
- ▶ Travaux assainissement : stations Saint-Pargoire, Vendémian, réseaux Puéchabon (1 165 000 €)
- ▶ Gemapi (697 000 €)
- ▶ Spanc (93 000 €)

Orientation 3 : pour des services de proximité

Petite enfance – jeunesse

- ▶ Fonctionnement crèches multi-accueils (2 901 000 €)
- ▶ Soutien partenaires sociaux et jeunesse (290 000 €)

Systemes d'information

- ▶ Programme wifi territorial (bornes 13 communes)
- ▶ Projet numérique (192 000 €)

Orientation 4 : pour la culture

Action culturelle

- ▶ Aménagement abbaye d'Aniane (760 000 €)
- ▶ Antenne école de musique Montarnaud (60 000€)
- ▶ Fonctionnement de l'école de musique (67 000 €)
- ▶ Fonctionnement du réseau des bibliothèques (207 000 €)
- ▶ Aides aux bibliothèques (10 000€)
- ▶ Actions de développement culturel (12 000€)
- ▶ Soutien aux métiers d'art (35 000 €)
- ▶ Service éducatif (19 000 €)

PRÉCÉDÉ

Les montants attribués ci-dessus comprennent à la fois les investissements imputés dans chacun des volets du projet territorial, mais aussi les coûts de fonctionnement. Notez que pour ce qui concerne le développement économique, sont présentées les dépenses liées au soutien des artisans et aux animations économiques ainsi que les sommes liées aux parcs d'activités consignées dans les budgets annexes.

≡ RETOUR À LA LISTE



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS